

Pancé l'Info



Bonne Année
2014



OUVERTURE DE LA MAIRIE



lundi et mardi : 14h à 18h
mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h30
juillet et août : fermeture le samedi

Téléphone : 02 99 43 01 13
Fax : 02 99 43 05 04
Mail : mairie@pance.fr

Réception par le Maire et les adjoints : Tous les jours sur rendez-vous.

Monsieur Yvon MELLET, conseiller général du canton de Bain-de-Bretagne, assure une permanence tous les premiers mercredis de chaque mois de 9h à 12h au siège de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon, 42 rue de Sabin à Bain-de-Bretagne, où il se tient à votre disposition sur rendez-vous au 02 99 02 35 58.

A votre service à Pancé :

- Boulangerie, épicerie dépannage : 02 99 43 02 06 - M. Cormier
- Bar-tabac, point Poste : 02 99 43 02 32 - Chez Patricia
- Électricien : 02 99 43 04 01 - M. Jouaux
- Infirmière : 02 99 43 00 25 - Mme Gouel
- Taxi : 06 13 01 35 25 - Mlle L'Homme
- Travaux publics, assainissement : 06 08 26 58 20 / 06 33 87 01 07 - SARL ORAIN

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Z.A Intercommunale de Château Gaillard à Bain-de-Bretagne

Horaires d'hiver : du 1er novembre au 31 mars

Lundi : 9h à 12h30 et 14h à 17h
Mercredi et vendredi : 14h à 17h
Samedi : 9h à 12h30 et 14h à 17h

Horaires d'été : du 1er avril au 31 octobre

Lundi : 9h à 12h30 et 14h à 18h30
Mercredi et vendredi : 14h à 18h30
Samedi : 9h à 12h30 et 14h à 18h30

Bulletin semestriel d'informations communales

Responsable de la publication : Laurent KAZMIERCZAK, Maire

Mise en page : MAIRIE DE PANCÉ
3, rue du Tertre Gris - 35320 PANCÉ
ISSN : 1624-7175
Tirage en 550 exemplaires
Imprimerie FERTARD Janzé-Bain

SOMMAIRE

Vœux 2014	p. 1
Etat-Civil	p. 2
Résultats Maisons Fleuries	p. 2
Médailles d'Honneur	p. 3
Urbanisme	p. 4-5
Les principales décisions du Conseil municipal	p. 6-9
Communiqués	p. 10-15
Cela s'est passé ce semestre	p. 16-17
Écho des associations	p. 18-23
Histoire : où sont nos racines?	p. 24-29
Pancé et ses artistes	p. 29

VŒUX 2014



Que 2014 vous apporte le premier des biens :
la santé.

Qu'elle soit une année de joie, de sourires, de
bonheur et d'espoir pour tous les Pancéens.

Laurent Kazmierczak

INFORMATION DE LA COMMUNE

Compte tenu des élections municipales de mars 2014, la communication des communes est réglementée. Par conséquent, l'éditorial du Maire est suspendu jusqu'au prochain mandat.



Quelques nouveaux habitants parmi les 30 nouvelles familles.

Présentation du film de l'année 2013.



ETAT-CIVIL



NAISSANCES

- 25 juillet 2013 Aaron, Hugo MURCIA La Tirelais
- 02 août 2013 Thibaud, Louis, Joël CHEVALIER La Hyère
- 13 août 2013 Louise, Edith, Marie GAIGEARD Le Plessis Léger
- 08 septembre 2013 Louise GUILLEMET 3 bis rue des Charrières
- 11 octobre 2013 Juline, Sylvie, Nicole, Monique RENOUX Le Haut Rochereuil

Nos félicitations aux heureux parents et nos souhaits de prospérité aux enfants.

DÉCÈS

- 21 novembre 2013 Pascal, Ferdinand, Raoul LACROIX - 56 ans
domicilié à La Couyère au lieu-dit La Coudre



Nous nous associons à la peine éprouvée par la famille.

RESULTAT DES MAISONS FLEURIES

• Catégorie Bourg :

1. M. et Mme Ventroux
2. M. et Mme Jochault
3. M. et Mme Taillandier
4. M. et Mme Dorel
5. Mme Haguenier

• Catégorie Façades :

1. Mme Planchais
2. M. et Mme Bertin
3. Mme Massicot

• Catégorie Campagne :

1. M. et Me Le Bigot
2. M. et Mme Justal
3. M. et Mme Beaufiles-Alix
4. M. et Mme Saulnier



MÉDAILLES D'HONNEUR

Médaille d'honneur du travail - Promotion du 01 janvier 2013 :

Médaille d'Argent :

M. BIZIEN Stéphane - Metteur au point out, SA BARRE THOMAS à Rennes
M. MORIS Sébastien- Opérateur polyvalent, SARL ECSA à Crevin

Médaille de Vermeil :

Mme MICAULT Marie-Claude - Opérateur polyvalent, SARL ECSA à Crevin

Médaille d'Or :

M. MASSICOT Jean-Paul - Magasinier, SA SADE à Rennes

Médaille de Grand Or :

M. OLLIVault Michel - Adj. au resp. cuisine - CENTRE S.S.R. à Bourg-des-Comptes

Médaille d'honneur agricole - Promotion du 01 janvier 2013 :

Médaille d'Argent :

Mme LEGAULT Marie-Hélène - Agent de pesées spécialisé, EILYPS à Pacé

Médaille d'honneur du travail - Promotion du 14 juillet 2013 :

Médaille de Vermeil :

M. DELAUNAY Jean-Paul - Assistant technique, SA P.C.A. à Chartres-de-Bretagne
Mme GERVAIS Laurence - Monitrice, SA P.C.A. à Chartres-de-Bretagne
Mme MARCHAND Catherine - Monitrice, SA P.C.A. à Chartres-de-Bretagne
Mme TERRIEN Nadine - Techn. gest. personnel, Dir. Rég. Service Médical Bretagne à Rennes

Médaille d'Or :

Mme BIGNON Marie - Chauffeur d'expédition, SA P.C.A. à Chartres-de-Bretagne

Médaille de Grand Or :

Mme DAUPHIN Annick - Agt serv. hospitalier, UGECAM-CENTRE S.S.R. à Bourg-des-Comptes
M.MOREL Maurice - Opérateur polyvalent, SA P.C.A. à Chartres-de-Bretagne



PHOTO OUEST FRANCE

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° administratif	Demandeur	Adresse du terrain Nature des travaux	Date de dépôt
PC 035 212 13 U 0006	DENOUAL Ronan Rue du Vieux Pont 35320 PANCE	Rue du Vieux Pont 35320 PANCE AB783 Extension maison d'habitation	01 août 2013
PC 035 212 13 U 0007	NAFFRICHOUX Xavier Et Katia 7 RUE DE LA BOISSIERE 35320 PANCE	7 Rue de la Boissière 35320 PANCE AB686 Extension de la construction existante	09 août 2013
PC 035 212 13 U 0008	BOIVEAU Marc Et Isabelle 5 bis Rue des Charrières 35320 PANCE	5 bis Rue des Charrières 35320 PANCE AB430, AB553 construction garage + extension habitation	13 septembre 2013
PC 035 212 13 U 0009	NOEL Hervé LA MERANDAIS 35320 PANCE	Allée de la Rabine 35320 PANCE AB823, AB825, AB827 maison individuelle	13 novembre 2013
PC 035 212 13 U 0010	TAILLANDIER Mickaël L'Hommerais 35320 PANCE	L'Hommerais 35320 PANCE ZA3 préau pour voiture	28 novembre 2013
PC 035 212 13 U 0011	EARL DE LA VALLEE La Vallée 35320 PANCE	La Vallée 35320 PANCE ZK76 construction : stabulation bovins à l'engrais + hangar à fourrage + fumière couverte + deux silos	14 décembre 2013
PC 035 212 13 U 0012	EARL DE LA VALLEE La Vallée 35320 PANCE	La Vallée 35320 PANCE ZK17 construction : hangar à matériel	14 décembre 2013
PC 035 212 13 U 0013	NOWAK Claude 32 Rue des Papinais 35320 PANCE	32 Rue des Papinais 35320 PANCE D719, D721, ZW33 démolition garage existant + construction nouveau garage et serre attenante	19 décembre 2013

Ces informations ne présument en rien de l'obtention du permis ou de la déclaration.

URBANISME

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° administratif	Demandeur	Adresse du terrain Nature des travaux	Date de dépôt
DP 035 212 13 U 0014	DENOUAL Ronan Rue du Vieux Pont 35320 PANCE	Rue du Vieux Pont 35320 PANCE AB783 Extension habitation	2 juillet 2013
DP 035 212 13 U 0015	GUINARD Maud 6 Rue du Vieux Bourg 35320 PANCE	6 Rue du Vieux Bourg 35320 PANCE AB165 Changement des menuiseries extérieures et transformation de 2 portes en fenêtres	30 juillet 2013
DP 035 212 13 U 0016	BOIVEAU Marc Et Isabelle 5 bis Rue des Charrières 35320 PANCE	5 bis Rue des Charrières 35320 PANCE AB430, AB553 Garage	31 juillet 2013
DP 035 212 13 U 0017	LEMEE Frédéric - DROUET Rozenn 3 Rue des Charrières 35320 PANCE	3 Rue des Charrières 35320 PANCE AB79, AB380, AB524 condamnation porte en parpaing + édification fenêtre en baie vitrée	13 août 2013
DP 035 212 13 U 0018	SEVESTRE Lydie 4 bis Rue de la lande Jamin 35320 PANCE	4 bis Rue de la lande Jamin 35320 PANCE AB795, AB79 8, AB801 Cloisonnement d'une partie du préau existant	26 août 2013
DP 035 212 13 U 0019	JOUAUX Joseph Et Danièle 5 rue de la fontaine 35470 PLECHATEL	Allée de la Rabine 35320 PANCE AB247, AB248, AB350, AB351, AB609 Division terrain en vue de construction	28 août 2013
DP 035 212 13 U 0020	NORMANT Bruno 2 Rue de la Corderie 35320 PANCE	2 Rue de la Corderie 35320 PANCE AB539 Abri de jardin	09 septembre 2013
DP 035 212 13 U 0021	JOCHAULT Robert 9 Rue du Doué 35320 PANCE	9 Rue du Doué 35320 PANCE AB26, AB496, AB497, AB500 Préau	11 septembre 2013
DP 035 212 13 U 0022	LUNEL Edith 12 Rue du Tertre Gris 35320 PANCE	12 Rue du Tertre Gris 35320 PANCE AB274 Bardage isolant coloris beige foncé - pose verticale (côté est)	30 octobre 2013
DP 035 212 13 U 0023	MENARD Thomas La Mérandais 35320 PANCE	La Mérandais 35320 PANCE ZC19 réfection toiture et pose vélux sur façade sud	31 octobre 2013
DP 035 212 13 U 0024	TURQUETY Madeleine Maison St Thomas 35064 RENNES	7 Rue du Doué 35320 PANCE AB495 Remplacement persiennes en bois par du PVC	04 décembre 2013
DP 035 212 13 U 0025	POTREL Roland La Chevrerie 35320 PANCE	La Chevrerie 35320 PANCE ZB12 Portail d'entrée + clôture	24 décembre 2013

Ces informations ne présument en rien de l'obtention du permis ou de la déclaration.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 août 2013

commune adhérente.

bureau d'études.

Renouvellement contrat de maintenance équipements de cuisine

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de maintenance des équipements de cuisine auprès de HORIS de Lamballe (22), pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour 2 nouvelles périodes de un an au prix de 149.00€ HT annuel.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'atteindre les objectifs de « bon état écologique » fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon s'est engagé depuis 2010, via la signature d'un contrat de bassin versant, dans un programme pluriannuel d'actions et que, par conséquent, il est devenu l'interlocuteur privilégié des actions de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau et de préservation et de restauration des milieux aquatiques sur son territoire.

M. le Maire informe donc les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les statuts du Syndicat afin de les actualiser conformément à ces nouvelles compétences. De plus, afin de pallier au problème récurrent d'atteinte du quorum lors des comités syndicaux, le nombre de délégués titulaires a été revu à la baisse, passant de 2 à 1 par

Le Conseil Municipal décide :
- D'adopter le projet de modification des statuts du Syndicat ;
- De prendre en compte l'application de ces nouveaux statuts à compter du prochain mandat (soit après les élections municipales de 2014).

Avenant marché de maîtrise d'œuvre extension et rénovation de la salle polyvalente

Par délibération du 17 juin 2013, le conseil municipal autorisait le maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec l'agence RHIZOME pour un montant de 66380€ HT.

M. le Maire informe le conseil municipal de l'intégration de la mission Simulation Thermique Dynamique (STD) donnant lieu à un avenant n°1 pour un montant de 5 000€ HT ce qui porte le marché à 71 380€ HT

Le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant.

Réaménagement route du Haut Rochereuil et aménagement parking parcelle Nord Mairie

L'assemblée est informée du choix de la commission d'appel d'offres, qui a décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la route du Haut Rochereuil et l'aménagement d'un parking parcelle Nord Mairie à L'Atelier Bouvier Environnement de Pacé au prix respectivement de 2136€ HT et 3204€ HT

Le conseil municipal donne son accord pour lancer le marché au vu du descriptif sommaire fourni par le

Nouvelle répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) et la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 prévoient les nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

Monsieur le Maire présente la proposition de répartition libre telle qu'elle est a été retenue par le Conseil Communautaire réuni le 30 mai 2013, permettant d'assurer une meilleure représentativité des communes, avec un minimum de 2 conseillers pour les plus petites communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet de répartition tel qu'il a été proposé par le Conseil Communautaire le 30 mai 2013.

Le 25 octobre 2013

Résultat de l'étude d'acceptabilité du rejet de la station d'épuration sur le milieu récepteur

Le conseil municipal prend acte des conclusions de l'étude réalisée

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

par VALTERRA :
la station actuelle a une capacité suffisante, mais reste limitée au niveau du rejet pendant la saison d'étiage du Semnon. Il est nécessaire d'engager des démarches pour la transformation de la station d'épuration.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux des Bruyères pour 2012

Le Maire donne une lecture du rapport sur la qualité du service pour 2012 en détaillant :

Indicateurs techniques :

Pancé : 474 abonnés (abonnés au Syndicat : 14029)

Points de prélèvement : Saint-Senoux

Ressources propres : 81 878 m³

Importations d'eau : 1 387 857 m³

Volume distribué 1 402 700 m³ (-3.29% par rapport à 2011)

Volume vendu : 1 106 553 m³ (-1.11% par rapport à 2011)

Indicateurs financiers pour un usager :

Abonnement part de l'exploitant fixe : 25.25 € HT (+1.86% par rapport à 2012)

Part proportionnelle de l'exploitant jusqu'à 200 m³ : 1.2142 € HT (+1.85% par rapport à 2012)

Abonnement part de la collectivité fixe : 40.319 € HT (+2.00% par rapport à 2012)

Part proportionnelle de la collectivité jusqu'à 200 m³ : 0.751 € HT (+2.04% par rapport à 2012)

Prix théorique pour un usager de 120 m³ : 3.19€/m³

Rapport sur le prix et la qualité du service public

d'assainissement collectif pour 2012

Le service d'assainissement est organisé par la commune et exploité en régie.

La population desservie est estimée à 644 habitants.

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de 250.

Le réseau est composé de 5km de collecteurs, le rejet de l'eau traitée par la station se fait dans le Semnon.

Evolution du tarif de l'assainissement collectif :

Désignation 1er janvier 2012 1er janvier 2013 variation

Part de la collectivité

Part fixe (€ TTC) Abonnement 48.00 € 48,00 € 0.00 %

Tranches (€ TTC/m³) Le m³ 1,65 € 1.65 € 0.00 %

Tarifs assainissement 2014

Le conseil municipal maintient les tarifs de l'assainissement collectif pour 2014 (Part fixe TTC 48.00€ + 1.65€ TTC par m³ consommé ou estimé)

Avis sur le projet SAGE Vilaine

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vilaine (SAGE Vilaine), en application de l'article L. 212-3 du Code de l'Environnement, est un outil de planification à l'échelle du bassin de la Vilaine qui vise à fixer les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques sur son périmètre. Compte tenu des enjeux locaux, il fixe également des objectifs de protection contre les inondations.

Le SAGE Vilaine a été initialement promulgué en 2003 par arrêté préfectoral. Depuis, la transposition en droit français de la Directive Cadre européenne sur l'Eau en avril 2004, l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) en décembre 2006 et la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne approuvé en novembre 2009 a rendu nécessaire la révision du SAGE pour le mettre en cohérence avec ces différents textes cadres.

Le SAGE Vilaine a pour objectifs fondamentaux :

- L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, en particulier, l'atteinte du bon état des masses d'eau et la satisfaction des usages ;

- L'établissement d'un lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire via l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme ;

- La participation de toutes les parties prenantes dans les processus de concertation ;

- L'organisation et la clarification de la maîtrise d'ouvrage publique dans la mise en œuvre de la politique de l'eau ;

- L'application de la réglementation en vigueur, les dispositions du PAGD venant ainsi en complément de cette réglementation.

Le SAGE se compose de deux documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource et des milieux aquatiques : il est constitué de 210 dispositions qui fixent les objectifs stratégiques et spécifiques du SAGE Vilaine et les moyens de les

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

atteindre dans un horizon de 10 ans. Ce document est opposable à l'Administration et aux collectivités, ce qui veut dire que les décisions prises par l'Etat et les collectivités locales (y compris en matière d'urbanisme) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE dans un délai de 3 ans qui suit la publication de l'arrêté ;

- Le règlement définit des règles précises permettant la réalisation des objectifs exprimés comme prioritaires dans le PAGD. Dans le SAGE Vilaine, il comporte 6 articles concernant les zones humides, les cours d'eau, la baie de Vilaine ou la gestion des étiages. Il est opposable à l'Administration, aux collectivités et aux tiers et s'appliquera dès lors dans un rapport de conformité.

Le nouveau SAGE Vilaine a été approuvé par la Commission Locale de l'EAU (CLE) le 31 mai 2013 qui a sollicité la commune pour émettre un avis sur ce projet avant sa mise en enquête publique.

La commune de Pancé approuve les objectifs généraux du SAGE Vilaine et est favorable aux principes énoncés devant guider les actions sur le bassin de la Vilaine, et le Semnon et ses affluents en particulier pour ce qui concerne notre commune.

Après débat au sein du conseil municipal, la commune de Pancé souhaite néanmoins formuler les réserves suivantes :

- Sur la présentation générale du document

Comme l'a déjà soulignée l'autorité environnementale, il est regretté l'absence de résumé non technique qui faciliterait

l'appropriation par chaque citoyen de ce document long et technique et ainsi difficile à comprendre sans cette synthèse.

- Sur le contenu du document

· En ce qui concerne les zones humides, certaines notions mériteraient d'être affinées ou plus précisément justifiées.

Dans leur définition le PGAD conduit à protéger toutes les zones humides quel que soit « leur intérêt fonctionnel et leur surface » Il pourrait être apporté des nuances selon leur situation et importance réelle dans la préservation de la biodiversité et de la hiérarchie des corridors écologiques par exemple.

Il serait préférable d'utiliser une trame graphique qui renvoie au règlement littéral qui en définit les modalités d'application.

A ce titre, il est proposé de retenir une écriture plus complète qui prendrait mieux en compte les besoins d'aménagements, y compris en espaces naturels, à savoir :

« les constructions, ouvrages ou travaux ainsi que les affouillements et exhaussements du sol sont interdits à l'exception :

- des travaux relatifs à la sécurité des personnes,

- des actions d'entretien,

- des travaux et ouvrages de valorisation et de découverte du milieu à condition de ne pas porter atteinte au caractère humide de la zone.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux bassins tampons inventoriés au titre des zones humides ».

· Il est par ailleurs souhaité la suppression des dispositions qui ne relèvent pas de l'urbanisme comme celles qui préconisent aux PLU « la mise en place de

techniques de désherbage autre que chimiques dans les aménagements publics ou privés » ou « d'annexer la liste des espèces invasives ».

- Sur la gestion du document

La commune regrette l'absence de toute évaluation sur les programmes liés aux sous-bassins et il apparaît ainsi nécessaire de renforcer le dispositif de suivi en mentionnant notamment des valeurs cibles à atteindre au travers d'un panel d'indicateurs.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de SAGE Vilaine sous réserve de la prise en compte des différentes observations et reformulations exposées dans la présente délibération.

Marché de travaux de réaménagement route du Haut Rochereuil et aménagement parking parcelle Nord Mairie

La commission d'appel d'offres propose l'entreprise SCREG OUEST avec l'option 1 « compomac ».

Le conseil municipal entérine la proposition de la commission d'appel d'offres, et décide de confier les travaux de voirie et parking à l'entreprise SCREG OUEST au prix de 73506.40 € HT avec l'option1.

Renouvellement du contrat "Chenil Service"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat concernant la capture, le ramassage et le transport des animaux errants ou dangereux sur la voie publique, ainsi que la

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

gestion des animaux en fourrière arrive à expiration le 31/12/2013.

Il présente le nouveau contrat proposé la société CHENIL Service dont les caractéristiques sont les suivantes :

- la durée du contrat est d'une année, renouvelable trois fois par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède quatre années (fin le 31/12/17).

Le montant de la rémunération est fixé à 0.759 € HT par habitant et par an (commune de plus de 1000 habitants) révisable tous les ans aux conditions de l'article 7 du contrat.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la société CHENIL Service.

Vente de la maison de la Chapelle

Le conseil municipal décide de lancer une nouvelle publicité avec une surface augmentée à environ 900 m² et une mise à prix maintenue à 80 000€.

Le 09 décembre 2013

Vente maison 40, rue de la Chapelle

Suite à la délibération du 25/10/2013, une nouvelle publicité a été effectuée.

La commune a reçu une offre d'achat de :

Monsieur JOUAUX Simon, domicilié 6, rue des Charrières à Pancé et Mademoiselle TRUQUET Servane domiciliée 5, rue du doué à Pancé.

Cette offre de 80000 € porte sur une maison avec terrain d'une surface approximative de 900m²

située 40, rue de la chapelle, comprenant pour partie des parcelles cadastrées section D255-256 auxquelles s'ajoute une surface à définir prélevée sur la propriété de Monsieur AJAVON cadastrée section D254.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente aux acquéreurs dénommés ci-dessus.

Fixation des tarifs communaux 2014

Le conseil municipal décide de maintenir en 2014 tous les tarifs appliqués en 2013 conformément à la délibération du 17 décembre 2012.

Document unique d'évaluation des risques professionnels : autorisation donnée à la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon pour percevoir la subvention du Fonds National de Prévention

Le Conseil municipal de Pancé décide d'accorder à la Communauté de communes qui supporte les dépenses de mise en place de la démarche Prévention au nom des Communes de son territoire, l'autorisation de recevoir la subvention du FNP, au titre de cette démarche.

Contrat de maintenance pour l'entretien annuel des cloches, l'horlogerie et le paratonnerre

Le Conseil Municipal décide de retenir la Sté BODET pour un montant de 165.07€ HT/an .

Transfert de la compétence Eclairage (travaux et maintenance) au SDE35

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) exerce depuis le 1er mars 2007 la compétence optionnelle Eclairage.

Le Comité syndical du SDE35 a acté le fait qu'à compter du 1er janvier 2015 :

- le transfert de compétence Eclairage concernera les travaux et la maintenance ;

- les travaux d'éclairage public seront financés par les communes au coût réel, déduction faite de la participation financière du SDE35 (conformément aux modalités d'aides financières de l'année en cours) ;

- la maintenance de l'éclairage public sera financée sur la base d'un forfait au point lumineux défini par le Comité syndical.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Le Conseil Municipal décide :

- de transférer au SDE35 la compétence optionnelle Eclairage ;

- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal ;

- d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Eclairage au SDE35.

LOTISSEMENT DE LA CHAPELLE

2014 - le lotissement de la Chapelle : premières maisons en vues !!!

L'essentiel est désormais fait, les multiples handicaps ont été levés ou contournés afin de permettre à la commune d'offrir des terrains à bâtir à proximité du bourg, c'est donc une bouffée d'oxygène en faveur de notre école et pour le dynamisme de notre village dans son ensemble.

Le partenariat établi entre le promoteur URBATYS et la municipalité a conduit au cours de ces deux dernières années la concrétisation de l'acquisition des différentes parcelles pour l'implantation de ce lotissement.

En effet, notre commune, fortement dépourvue en réserves foncières, reste très dépendante du marché : transactions foncières et immobilières auprès ou au sein de l'agglomération notamment mais aussi des projets et désirs des propriétaires fonciers.

Ainsi, plusieurs municipalités consécutives se sont trouvées confrontées à cette incapacité d'acquisition foncière.

L'option retenue de délégation à un tiers, l'acquisition puis l'aménagement ainsi que la gestion et la commercialisation du lotissement permet à la municipalité :

- de faire respecter au lotisseur la charte de développement durable précédemment définie et approuvée par le Conseil Municipal,
- de ne pas amputer ses capacités d'investissement de manière à envisager la réalisation de nouveaux équipements,
- de s'affranchir de la commercialisation des lots qui peut s'avérer parfois longue et difficile, voir très dangereuse, selon la conjoncture économique.

Nous constatons avec plaisir que l'attrait de cette première phase de commercialisation suscite de l'intérêt : plusieurs lots sont déjà réservés ou en option.

P.L.U.

Point d'avancement du projet de Plan Local d'Urbanisme

Le précédent numéro de Pancé l'Info a été l'occasion de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Depuis, les élus ont poursuivi la démarche avec Rodophe PÉCHARD, urbaniste du Cabinet retenu, en vue de traduire le PADD sous la forme des nouveaux règlements et zonages de la commune.

Le recensement des zones humides et des cours d'eau a été finalisé avec les membres du groupe de travail spécifique qui avait été mis en place.

Le Conseil Municipal pourra ainsi arrêter le projet de PLU en février.

Calendrier prévisionnel de finalisation :

- * février 2014 : arrêt du projet de PLU
- * mars à mai 2014 : consultation des personnes publiques
- * juin - juillet 2014 : enquête publique
- * octobre 2014 : approbation définitive du PLU

VOIRIE

TRAVAUX VOIRIE 2013

Comme prévu, le revêtement de la route reliant Le Haut Rochereuil à la RD 47 (VC 116) a été fait en enrobé à froid.

Le parking de la salle polyvalente rue du Bélier est en chantier : après le décapage de la terre végétale, un empierrement de fond a été réalisé ainsi que les réseaux d'eaux pluviales.

Pour le moment, le chantier est arrêté suite aux intempéries et devrait reprendre début mars avec la pose de bordures et l'empierrement pour mise à niveau.

La finition sera :

- * la voie principale en enrobé à chaud,
- * les voies secondaires en tricouches,
- * le stationnement en mélange terre/pierres avec engazonnement.

Le coût de ces deux opérations s'élève à 80257.30€ avec une subvention de la Communauté de Communes (Fonds de concours) de 37700€ (soit 46.97%).



Modernisation de la VC 116 du Haut Rochereuil à la route de La Bosse.



Début des travaux de réalisation du parking Rue du Bélier.



ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élierez pour la première fois les conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon dont la commune est membre. Vous élierez donc également 2 conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier.

Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé.

Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais obligatoirement présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment faire si je souhaite être candidat ?

Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). Il leur indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités ou sur <http://service-public.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections



ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A V I S A U X É L E C T E U R S

Liste des pièces d'identité exigées des électeurs au moment du vote

Code électoral - Article R. 60

Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

Arrêté du 12 décembre 2013

Article 1^{er}. - Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11° Permis de conduire ;
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Article 2. - Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2° Titre de séjour ;
- 3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er.



LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES
non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus
ne seront pas admis à prendre part au scrutin

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



10+5^{ans}



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Les dépôts sauvages interdits et passibles d'amende

Quand certains particuliers ou certaines entreprises se débarrassent de leurs déchets sur un lieu public ou privé on parle de dépôts sauvages. Abandonner ses déchets dans la nature, sur la voie publique, auprès des points recyclage ou devant les déchèteries est strictement interdit par la loi. Les amendes peuvent aller jusqu'à 1500€ (art. L 541-3 du Code de l'environnement).

Collecte en porte à porte, points recyclages verre et papier, déchèteries... Tous les équipements nécessaires au tri et à la collecte des déchets sont disponibles pour les particuliers et les professionnels.

Plus d'informations sur :
www.smictompaysdevilaine.fr.



Donnez malin... Achetez utile (et vice-versa) ! Venez découvrir la Boutique solidaire de Pipriac

Pour donner une seconde vie aux objets dont vous ne voulez plus ou pour vous équiper à très bas prix venez à la toute nouvelle Recyclerie de Pipriac. Le mobilier, les jouets, la vaisselle... encore en bon état sont sélectionnés et proposés, après réparation et/ou remise en état, dans la Boutique solidaire. Les objets proviennent à la fois des 7 déchèteries du territoire du Smictom des Pays de Vilaine et de dons. Les salariés du CPIE Val de Vilaine, gestionnaires de la boutique, sauront vous conseiller sur vos choix et vous indiquer la présence ou non de l'objet recherché.

Pourquoi cette nouvelle boutique ? Depuis 2006, avec la création de la première boutique « Recyclerie » du territoire sur Bain de Bretagne, le Smictom propose déjà aux usagers de consommer autrement et de réduire les déchets en donnant ou en achetant des objets de seconde main. L'idée, avec l'ouverture d'une seconde Boutique solidaire, est de poursuivre la promotion du réemploi et d'améliorer le service aux habitants en élargissant les points de vente. Avec cette nouvelle boutique, le réseau des Recycleries du Smictom s'agrandit.

Le réemploi, une autre manière de réduire ses déchets !

Boutique solidaire - 9 rue des Dolmens - 35550 Pipriac
Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 02 23 30 99 05 – boutiquesolidaire.cpie.pipriac@orange.fr



Cela s'est passé ce semestre...



Relookage et mise en accessibilité des toilettes de la place de l'église et de l'abri bus.



Remplacement des 4 horloges de l'église.



De plus en plus nombreux, les exposants du marché de Noël.



Soirée très réussie de la Saint Sylvestre.

Soirée Basque avec les épreuves de force.

Cela s'est passé ce semestre...



Journée brocante le 11 août.



Podium des courses cyclistes le 11 août.



Récompenses des lauréats
du challenge du Semnon.



Repas du CCAS : toujours beaucoup de monde !

L'ÉCHO DES ASSOCIATIONS

Ronde du Tertre Gris 2013

Dimanche 21 Juillet, pour la 4ème édition des rondes du Tertre Gris de Pancé, le record de participants a été battu. **Plus de 220 coureurs** s'étaient donnés rendez-vous sur la ligne de départ pour en découdre sur un parcours piégeux et rendu plus difficile par la chaleur.



Départ du 21 km

Sur la demi-ronde (9km), c'est Benoit ROBERT (Athletic Pont-Rean Guichen) qui s'impose en 37'21" devant Mickaël PICQUET (Bruz Athlétisme) et Samuel BERGEON (US Bainaise). Chez les femmes, Sabrina LEON-HUGUET (Bruz Athlétisme) s'impose en 46'26" devant Morgane MAHE et Marion BRIERE.



Départ du 9 km

Sur la ronde (21km) qui comportait un dénivelé conséquent (450m D+), Damien NEVEU (S/L Aurore Vitré) boucle le circuit en 1h33'59" et termine avec 1 minute d'avance sur Didier LEGAY (Janzé Athlétisme). Yann DONALAIN (Bruz Athlétisme) vient compléter le podium hommes. La course féminine a été dominé de bout en bout par Séverine RAISON (Team Atlas Endurance Shop Rennes) qui relègue à 10 minutes sa dauphine Graziella INISAN et à 15 minutes Madeleine MASSON (US Bainaise).

*Damien NEVEU et Séverine RAISON,
vainqueurs du 21 km*

A l'issu des courses, tous les concurrents étaient marqués par la chaleur mais enchantés par la variété du circuit. Beaucoup ont déjà pris **rendez-vous pour la 5ème édition en 2014, qui aura lieu le dimanche 20 juillet.**



Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Ronde-du-Tertre-Gris/330813003640709>

Vidéo d'une concurrente :

<http://www.vivezbougez.fr/2013/07/ronde-du-tertre-gris-a-pance-cest-chaud/>

source photos : www.jecoursenbretagne.com

L'ÉCHO DES ASSOCIATIONS

L'ACCUEIL DE LOISIRS PANCE POLIGNE LA BOSSE LE SEL Les temps forts de l'année



Renouvellement du Conseil d'Administration 2013 : composé de 8 parents de Poligné, 3 parents de Pancé et 1 de La Bosse de Bretagne. Sandrine Darfay après un investissement de 2 années en tant que Présidente a passé le relais à Arnaud MAHE.

Photo été avec les enfants

Des Mercredis et vacances scolaires bien remplies...

Défilé du Carnaval, interventions de l'école de musique "Les Menhirs" du Sel de Bretagne : éveil musical pour les petits et découverte des rythmes et percussions pour les + de 6 ans, Rencontre avec l'Espace Jeunes : création de boomerangs et initiation à l'Ultimate (frisbee) , Journée Intercentres à Guipry pour des Olympiades, après-midi piscine, des sorties : cinéma, jardin de Brocéliande, Labyrinthe du Corsaire...mini-camps Poney à Guignen, mini camps Activités Nautiques à Bain de Bretagne avec l'Espace Jeune de Poligné, mini-camps multisports à Mézière sur Couesnon.les supers héros, des détectives, de Disney, des jeux vidéo, Hip Hop

Désormais, une inscription pour les Mercredis de l'année Scolaire ...à mieux anticiper pour garantir une place à votre enfant (Lieu d'Accueil : école Poligné) en remplissant : la "Fiche fréquentation sur les Mercredis", "Fiche inscription Mercredi 2013/2014".

Les Z'ARTS...nouveau projet annuel du centre !

Des activités innovantes autour du thème de l'Art culinaire, l'expression corporelle, l'art graphique et l'art visuel sont proposés aux enfants sur les mercredis sur la période scolaire 2013/2014.

Ce projet ainsi que le projet pédagogique 2013/2014 sont consultables sur le site internet des communes.



Photo été : équipe d'animation

Transfert de l'accueil de loisirs en gestion communale par Poligné, au 1er janvier 2014. Une Réunion d'information s'est tenue le MARDI 17 DECEMBRE 2013 à 20h30, salle du gîte de pancé.

Maintien de l'association en 2014, Assemblée Générale le : Vendredi 17 janvier 2014 à 20h30 à Poligné (salle d'Anglais).

Contact :

Morgane Girardet, directrice, tel 06 59 47 79 11 ou mail accueil.loisirs@yahoo.fr

L'ÉCHO DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque termine l'année 2013 en douceur. Nous avons fait l'acquisition en novembre dernier de nombreux nouveaux ouvrages et albums pour tous les lecteurs de la famille : premiers albums enfants, premières lectures, documents, romans jeunes et adultes, BD....Nous avons également reçu tout un lot de livres enfants en anglais, ouvrages cartonnés et livres Disney notamment, l'occasion de diversifier vos lectures...Et toujours en rayonnage plein de romans à découvrir pour peu de prendre quelques minutes à fureter. Le plaisir de la lecture est aussi le plaisir de la recherche du Livre, selon votre humeur du jour ou votre état d'esprit du moment.

La lecture est une habitude qu'il convient de prendre tôt, et pour développer ce goût de la lecture, il est important de sensibiliser nos enfants. Or, notre activité « lecture » à proposer aux enfants de l'école est actuellement interrompue car nous recherchons des personnes disponibles en semaine et qui pourraient intervenir auprès de petits groupes pour leur lire et raconter des histoires. Si vous en avez le goût et l'envie d'essayer, prenez contact avec nous lors d'une permanence.

Et toujours pour votre confort, un accès au divan de la salle de lecture pour poser votre corps et votre esprit le temps de tourner quelques pages tandis que les enfants recherchent leurs albums. **Pour venir à la bibliothèque ? L'accès est dans la cour de la Mairie, aux heures de permanence, le dimanche de 11H à 12H15, et le mercredi de 17H30 à 18H15 (sauf vacances scolaires).**

Pour vous pour finir, une nouvelle ultra courte :

« Je préfère que nous nous séparions. Cette décision brutale a été difficile à prendre. Nous étions fortement attachés l'un à l'autre et je sais pertinemment que tu vas laisser un vide. Je t'avais avertie. Tes abcès ont eu raison de ma patience. J'ai pourtant essayé de ne pas trop penser à toi, d'ignorer tes lancinants rappels, j'ai même pris des médicaments, c'est te dire dans quel état tu m'as plongé. Ingrat, moi ? Non ! Je n'oublie pas les services rendus. Cette expression te choque ? N'est-elle pas la plus appropriée ? Je manque de classe ? Tu n'as pas tort, d'ailleurs, pour rester classe comme tu dis, j'éviterai de rire à gorge déployée dorénavant. Quelque chose va changer au fond de moi. Pourquoi me séparer de toi alors ? Parce que je suis pragmatique, le trou de ton absence est préférable à tes douloureuses manifestations. Aïe ! C'est confirmé, demain je me sépare de toi chère molaire, je vais chez le dentiste. »

La séparation Paul Brandor

Toute l'équipe de bénévoles vous souhaite une bonne année 2014 !

PALET CLUB DU TERTRE GRIS

L'association du palet du Tertre Gris organisait son 10ème anniversaire du trophée du Tertre Gris à la Halte du Volcan à Poligné : le matin 85 joueurs et l'après-midi 113 équipes (record battu) "Challenge Pierre Briantais".

Date du concours 2014 : 27 juillet à Poligné.

L'association vous souhaite ses meilleurs voeux pour l'année 2014.

Le Président, Jean Claude Ventroux.

L'ÉCHO DES ASSOCIATIONS

CLUB La Joie de Vivre au Tertre Gris

Cela s'est passé le 2ème semestre 2013 :

- * 24 juillet : pique-nique au Pont Guillaume à La Bouvetière à Pancé
- * 31 juillet : 90 ans de Onen Gorré
- * 7 août : pique-nique aux étangs de La Chevrerie à Pancé
- * 21 août : pique-nique à Teillay
- * 4 septembre : pique-nique au terrain des sports à Pancé
- * 18 septembre : pique-nique au Pont Guillaume à La Bouvetière à Pancé
- * 4 octobre : journée rencontre à Poligné entre les communes de Crevin - Pancé - Poligné
- * 23 octobre : 80 ans de Annick Morel et Benjamin Thomas
- * 18 décembre : bûche de Noël



Le Bureau vous souhaite une Bonne et Heureuse Année pour 2014!

La Présidente, Mme Thérèse Perrin.



Tertre Gris Volley Ball



La saison 2013/2014 en bien ensemble pour nos 2 équipes de volley.

Et c'est avec plaisir que nous comptons

3 nouvelles filles et 3 nouveaux garçons parmi nos joueurs cette année.

Nous avons mis en place un entraînement par mois avec un coach qui nous assure

Un certain nombre d'exercices techniques afin de pouvoir faire évoluer nos équipes.



THÉÂTRE

Vous avez manqué les premières représentations du nouveau spectacle de l'Arrache-Rire ? Qu'à cela ne tienne ! Vous avez encore quelques jours pour réserver votre place et vous laisser, vous aussi, emporter par le tourbillon de ces bribes de vie d'une chambre d'hôtel, pour le moins originale !

ARRACHE RIRE THEATRE
by Robert THOMAS

LA CHAMBRE MANDARINE

P
a 2
n 0
c 1
é 4

JANVIER
Sam 11, Dim 12
Sam 25, Dim 26

FEVRIER
Sam 01, Dim 02
Sam 15, Dim 16
Ven 21, Sam 22

RESERVATION
06.95.56.23.70
contact@arrache-rire.fr
http://arrache-rire.fr
TARIF €4 €6 €10 €12

L'ÉCHO DES ASSOCIATIONS



APEL école Jean Eon



Le début de cette nouvelle année 2014 est l'occasion d'un premier bilan depuis la rentrée de septembre.



L'action de l'APEL a débuté dès la fin du mois d'Août par la **distribution de lots de fournitures**, en lien avec les besoins des différentes classes. Cette première expérience a été reçue positivement par les nombreuses familles ayant participé y trouvant un intérêt financier et du temps passé.

L'APEL propose également pour la 5^è année, **un temps d'étude** le lundi et le jeudi soir. Pour cette action, nous sollicitons des bénévoles et organisons les plannings.

Les temps forts

- Vente des chocolats de Noël, l'occasion de saluer le meilleur vendeur cette année, Maël JOUAUX (CM1) !
- Fabrication de décorations de Noël pour l'école, organisé par l'équipe enseignante
- Distribution des sapins de Noël, avec une livraison à domicile cette année
- Spectacle de Noël "Jojo & Nana" pour les enfants et leur famille
- Visite du Père Noël à l'école et vin chaud offert aux parents le soir des vacances.



Nouveaux membres : Nous accueillons cette année 4 nouveaux membres dans l'association : Laurence Grare, Héléna Sicot, Sylvie Jouin et Florence Becquart (sur la photo manque Sylvie Jouin et Florence Becquart)



Ce début d'année est également l'occasion de vous présenter le calendrier des manifestations futures :

- Portes ouvertes de l'école : le samedi 22 février,
- Distribution de viennoiseries : le dimanche 30 mars,
- Spectacle de cirque : le vendredi 11 avril,
- Chasse aux œufs de pâques & cochon grillé: le dimanche 13 avril,
- Et la traditionnelle kermesse : le dimanche 29 juin 2014 !

L'équipe A.P.E.L. vous souhaite une bonne et heureuse année 2014 !

L'ÉCHO DES ASSOCIATIONS



SPORTS ET LOISIRS DE PANCÉ

L'association Sports et Loisirs de Pancé souhaite une excellente année 2014 à tous et à toutes.

Ses adhérents, toujours plus nombreux, sont assidus et motivés tous les mardis autour de nos 2 animateurs sportifs Anne et Matthieu.



Les 3-4 ans



Les 5-6 ans



Les 7-8 ans



La Gym Douce



Le Step



Le Fitness

Il reste quelques places pour les cours adultes.
Renseignements au 06.01.85.36.11

HISTOIRE : Où sont nos racines?

MAIRES DE PANCÉ

Dans la perspective des élections de 2014, il a paru intéressant de se remémorer la liste des maires de la commune de Pancé depuis son origine en 1791 jusqu'à la fin du XXème siècle. Quelques éléments biographiques ont été trouvés ainsi que, parfois, des faits qui se sont déroulés pendant leur mandat grâce notamment à l'examen des registres des délibérations, disponibles à partir des années 1880.

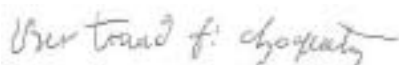
Ces documents, du moins jusque vers 1910, sont assez limités quant à la nature des sujets évoqués :

- élections (municipales ou sénatoriales),
- révision des listes électorales,
- budgets communaux et comptes rendus,
- établissement des listes des répartiteurs pour l'imposition foncière,
- avis sur les créations ou modifications de dates des foires du secteur,
- voirie, chemins communaux ou routes départementales,
- demandes de reconnaissance du statut de soutien de famille,
- secours aux nécessiteux (femmes enceintes, malades ou indigents).

Il apparaît que cette dernière catégorie s'est relativement développée après la première guerre mondiale et les dizaines d'individus concernés, notamment les personnes âgées dans l'incapacité de subvenir personnellement à leurs besoins (la retraite n'existait pas...) sont pris en charge en partie ou en totalité par la commune dans le cadre d'une aide financière , d'une hospitalisation ou de façon définitive lors de l'entrée à l'hospice, le terme maison de retraite n'étant pas à l'époque d'actualité.

Par la suite, les sujets se sont quelque peu diversifiés et les comptes rendus de conseil sont plus étoffés soit les affaires évoquées sont plus nombreuses et variées, soit le secrétariat est mieux assuré. Les sujets qui ont paru être les plus intéressants ont été signalés dans le cadre du paragraphe relatif au maire concerné. Certains d'ailleurs sont d'une étonnante actualité....L'histoire se répète souvent.

CHOQUET Bertrand François



Maire de 1791 à mars 1794

Né le 31 octobre 1733 au Plessis Léger, fils de Julien CHOQUET et Anne GENDROT

Marié à THOMERE Jeanne

Marié le 21 novembre 1769 à Pléchatel avec BENASSIS Raoulette Françoise de Jean René et Anne Perrine DE LA LANDE, décédée le 6 février 1776 au Perray Choquet dont :

- Anne Marie née le 30 août 1770 à Beauvais,
- François Marie né le 11 février 1772 au Perray Choquet,
- Bertrand Marie né le 9 février 1773 au Perray Choquet,
- Thérèse Julienne née le 25 février 1774 au Perray Choquet,
- Bertrand Julien René né le 4 février 1776 au Perray Choquet

Marié le 20 octobre 1778 à Pancé avec AULNETTE Marie

Décédé le 2 août 1801 au Perray Choquet

JOUON René



Maire de mars à décembre 1794

HISTOIRE : Où sont nos racines?

Juge de paix, notaire, procureur fiscal de la juridiction de Bain

Né le 29 avril 1757 au bourg de Pancé, fils de Louis Thomas sénéchal et procureur fiscal de Poligné et Claude Victoire Eulalie de LISTRE

Marié le 24 octobre 1792 à Bain avec Julienne Marie Angélique SANSON de GRAMMONT

Décédé le 8 avril 1832 place des Lices à Rennes

AULNETTE Jean François



Maire de décembre 1794 et novembre 1795

Né en 1750 de Jean et Perrine DESBOIS

Décédé le 16 juillet 1827 au bourg de Pancé

THOMAS Gilles Pierre



Maire de novembre 1795 à août 1797

Notaire, procureur de plusieurs juridictions

Né le 8 mars 1742 au bourg de Pancé, fils de Pierre François sieur des Grands Champs et Guillemette PIEL,

Marié avec Marguerite Françoise BELHOMME dont

- Jeanne Marie née le 22 décembre 1779,
- Aimée Marie née le 5 février 1782,
- Sophie Françoise née le 5 février 1782,
- Victoire Marie Constance née le 8 septembre 1784,

Décédé le 19 mai 1800 au bourg de Pancé

RICHARD Jean



Maire de novembre 1797 à mai 1798 puis de septembre 1800 à mai 1803

Né le 11 octobre 1754 à la Violais en Poligné de Joseph et Jeanne ROUESSARD

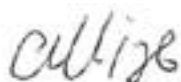
Marié le 1 juillet 1782 à Pancé avec Perrine JOUAULD décédée le 18 juillet 1785

Marié le 28 novembre 1786 à Pancé avec BALLARD Julie Marie dont

- Gilles Marie né le 26 novembre 1787,
- Julie née le 18 mars 1791,
- Julien Jean Prudent né le 21 juin 1795, décédé à la Beauçonnrière le 13 juillet 1864, époux de Jeanne BREHE, Thérèse GODE et Perrine BERHAULD,

Décédé le 30 novembre 1825 au bourg de Pancé

ALLIX Pierre



Maire de mai 1798 à septembre 1800

Domestique au château du Bois Glaume puis laboureur

Né le 9 mai 1728 à Pancé de Joseph et Cécille COUE

Marié le 3 octobre 1767 à Pancé avec Anne ORAIN dont

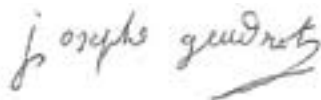
- Anne Renée née le 17 août 1768, décédée le 9 septembre 1768,
- Pierre René né le 7 décembre 1769,

HISTOIRE : Où sont nos racines?

Anne Marie née le 14 avril 1771,

- François Pierre né le 21 décembre 1772,
- Joseph né le 11 décembre 1773,
- Louis Marie né le 12 octobre 1776, boulanger à Rennes,
- Anne Cécile née le 2 février 1778, épouse de Louis Gilles JOLIVEL, décédée le 25 septembre 1861 à Pancé,
- Marie Perrine née le 4 février 1779,
- Perrine Jeanne née le 11 avril 1781 épouse de François FOUCHET,
Décédé le 12 avril 1803 au bourg de Pancé

GENDROT Joseph



Maire d'août à novembre 1797 et mai 1803 à septembre 1821

Marchand

Né le 2 avril 1760 à la Bouvetière de René et Jeanne SAULNIER

Marié le 13 juin 1797 à Bain avec Jeanne Marie Thérèse DUVAL de RAMBUR dont

- Thérèse Jeanne Joseph née le 19 avril 1798, décédée le 3 juillet 1799,
- Jean Baptiste Joseph né le 6 août 1799,
- Joseph né le 22 janvier 1802,
- Anne Perrine Julienne née le 6 juin 1804, épouse de Jean Baptiste Pierre Marie DENIS d'Orgères,
- Thomas Marie né le 3 mai 1803,
- Perrine Hélène née le 15 avril 1807, décédée le 3 octobre 1816,

Décédé le 10 mai 1828 au bourg de Pancé

MASSICOT Pierre



Maire de septembre 1821 à septembre 1830 puis par intérim en qualité d'adjoint de René GENDROT décédé, d'août à octobre 1843

Laboureur

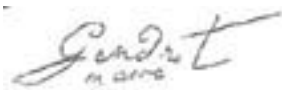
Né le 23 juillet 1790 à la Bosse,

Marié le 29 décembre 1812 à la Bosse avec Perrine Françoise PERRIN dont

- Alexis né le 14 avril 1815,
- Marié le 20 février 1821 à Pancé avec Perrine Cécile GENDROT dont
- Anne Marie née le 1 janvier 1823, décédée le 1 août 1824,
 - Jeanne Marie née le 2 février 1824, épouse de Pierre MASSICOT (12 enfants),
 - Pierre né le 22 février 1825, époux de Perrine MASSICOT (8 enfants),
 - Anonyme né et décédé le 24 février 1827

Décédé le 17 décembre 1857 à la Bosse

GENDROT Joseph



Maire d'octobre 1830 à mars 1834

Né le 22 janvier 1802 au bourg de Pancé, fils de Joseph (cf ci-dessus) et de Jeanne Marie Thérèse DUVAL de RAMBUR,

Marié le 5 octobre 1830 au Sel avec Eugénie Marie Rose REGNAULT (qui se remariera avec Jean Marie POINCON dont 7 enfants) fille de René notaire et de Perrine Mathurine de L'HOMMEAU dont

HISTOIRE : Où sont nos racines?

- Désirée Marie Joseph Eugénie née le 24 janvier 1832 épouse de Prosper LE CLOU de Rennes
Décédé le 23 février 1834 à Pancé.

GENDROT René



Maire de mars 1834 à août 1843

Laboureur

Né le 26 octobre 1796 à la Bouvetière de Pierre et Julienne LANGOUET

Marié le 5 février 1821 à Pancé avec Anne Marie ROBERT des Landelles dont

- Michel Marie né le 7 janvier 1822,
- Jean Marie né le 3 avril 1823, décédé le 4 mars 1828,
- Pierre Ange né le 6 mars 1826,
- Julien Marie né le 3 décembre 1827,
- Julien Marie né le 31 août 1829,
- Jean François 25 novembre 1830, décédé le 7 décembre 1830,
- René Marie né le 11 janvier 1832

Marié le 22 février 1835 à Pancé avec Jeanne Marie Michelle VANNIER dont

- Ange Marie né le 29 avril 1837 décédé le 12 septembre 1837,
- Eugénie Jeanne Marie née le 11 septembre 1838,
- Anne Marie Renée née le 6 février 1840 décédée le 26 août 1852,
- Anne Marie né le 16 décembre 1841,
- Jean Baptiste Pierre né le 31 janvier 1844 (père de Jean Marie futur maire),

Décédé le 14 août 1843 au Mesnillet.

MASSICOT René



Maire d'octobre 1843 à août 1859 puis de mars 1874 à mai 1876

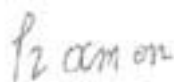
Né le 22 octobre 1798 à la Touche au Sel fils de Pierre et Rose BIATTE

Marié le 3 juillet 1841 à Fougeray (Grand Fougeray) avec Perrine LAVIGNE dont

- Jean René né le 22 mai 1842,
- Julienne née le 4 janvier 1844,
- Anne Marie née le 16 novembre 1846, décédée le 1 août 1848,
- Anne Marie née le 16 octobre 1848,
- René né le 9 septembre 1850, décédé le 15 avril 1854,
- Marie Louise né le 7 septembre 1852,
- René Jean Marie né le 27 octobre 1854,
- Emilie Marie Perrine née le 10 septembre 1857,

Décédé le 11 janvier 1883 à Bellevue en Pancé.

HAMON Jean François



Maire de septembre 1859 à septembre 1870

Né le 16 avril 1809 à Pancé

Marié le 9 octobre 1834 à Pancé avec Jeanne Louise MASSICOT décédée le 19 novembre 1837 dont

- Jean François Victor Marie né le 9 janvier 1836,
- Anne Marie née le 29 mai 1837,

Décédé le 30 juillet 1881 à Pancé

HISTOIRE : Où sont nos racines?

DESBOIS Joseph Marie 

Maire d'octobre 1870 à mars 1874 puis de juin 1876 à septembre 1885

A l'occasion des élections municipales du 23 janvier 1881, avait obtenu 11 voix sur 12 pour l'élection du maire, HAMON Jean recueillant une voix,

A l'occasion des élections municipales du 4 mai 1884, avait obtenu 9 voix, 1 pour MARTIN René et 1 pour PAITEL Jean Marie.

Laboureur, marchand, aubergiste, propriétaire

Né le 7 juin 1829 au Tertre en Pancé, fils de Jean Marie et Anna Marie PAITEL

Marié le 16 octobre 1855 à Pancé avec Thérèse BRULE du Montserin dont

- Marie Joséphine née le 24 octobre 1856,
- Anna Marie née le 24 octobre 1858,
- Julienne Amélie née le 17 décembre 1860,
- Françoise Marie née le 20 mai 1862,
- Thérèse Julienne Marie née le 21 novembre 1863,
- Louis Joseph Victor né le 8 juin 1865,
- Jules Pierre Marie né le 6 mai 1866,
- Ernest Emile Joseph né le 16 février 1871,

Décédé le 24 octobre 1885 au bourg de Pancé

MARTIN René Marie 

Maire par intérim d'octobre à décembre 1885 puis maire de décembre 1885 à mai 1900 et de 1902 à 1908

A obtenu lors de l'élection du maire le 19 décembre 1885, 11 voix sur 12, l'autre étant allée à ORAIN Charles, lors des élections municipales du 3 mai 1896, 8 voix, 2 à PAITEL Jean Marie, 1 à LORIN de BRANBUAN Charles et 1 à DESBOIS Joseph et lors de celle du 14 décembre 1902, 11 voix, l'autre ayant été un vote blanc.

Agriculteur

Né le 26 octobre 1841 aux Epiniaux de Michel et Jeanne Marie JOUON

Marié le 18 novembre 1865 à Pancé avec Eugénie Jeanne Marie POINCON du Mesnillet dont

- Eugène Joseph Marie né le 15 janvier 1867,
- Amélie Marie Joseph née le 4 février 1868 épouse LUNEL, décédée à la Bosse en 1908,
- Théophile Pierre Marie né le 28 décembre 1874,
- Alexandre René Marie né le 28 février 1876,
- Angèle Mathilde Clotilde née le 26 août 1877 épouse LEGAUD décédée en 1956,
- Aristide Jean Marie né le 28 septembre 1879 décédé le 27 août 1880,
- Eugène Marie né le 29 juin 1881,
- Ange Marie Joseph né le 13 février 1883, décédé le 4 septembre 1916 dans la Somme,
- Eugénie Marie Cécile née le 23 novembre 1889, épouse DAUPHIN,

Décédé le 22 février 1913 à Pancé.

Le 7 mars 1897, session extraordinaire en vue de la demande de création d'un bureau de poste et télégraphe : M. MARTI a présenté au conseil une pétition des habitants demandant d'urgence la création d'un bureau de postes et télégraphe à Pancé. En 1885, le conseil avait déjà sollicité l'administration supérieure à ce sujet mais ses faibles ressources ne lui permirent pas de faire les sacrifices nécessaires et le projet dut être retardé. Aujourd'hui, la commune est disposée à faire les dépenses nécessaires pour arriver au but :

HISTOIRE : Où sont nos racines?

M. de BRANBUAN conseiller et propriétaire au château de la Créole s'engage à fournir gratuitement à la receveuse un logement et un jardin et également à payer la moitié des frais d'installation télégraphique. La commune paiera le reste au moyen d'une souscription. Pancé actuellement desservi par le bureau de Bain ne reçoit aucune correspondance avant 10 h du matin. Les villages de la Pinsonnière, Rochereul, le Chalonge, la Trébulais, les Epiniaux et plusieurs autres éloignés de 6 kms du bourg sont desservis fort tard dans l'après midi. Le facteur étant obligé de faire la seconde levée 1 h après son arrivée au chef lieu, il s'ensuit qu'il est matériellement impossible de répondre à la plus petite correspondance si pressée qu'elle soit.

D'un autre côté, les correspondances d'au delà de Rennes et même de Rennes mises aujourd'hui à 7 h du soir à la poste arriveront à Bain demain à 1 h et seront redistribuées après demain. Pour ces raisons le conseil municipal à l'unanimité décide de pourvoir à tous les frais d'installation et a l'honneur de solliciter de l'administration supérieure la création demandée le plus vite possible, ajoutant que Pancé pourrait desservir avantageusement les communes de Poligné, Crevin, la Bosse et quelques villages riverains de Bain et de Pléchatel.

Le 4 avril 1887, le maire lut une lettre en date du 27 mars émanant du directeur des postes et télégraphe accordant l'autorisation. En conséquence, le conseil s'est engagé à fournir gratuitement pendant 18 ans un local convenable tant pour l'installation des services que pour le titulaire du poste, de faire l'acquisition d'un indicateur système THIERRY au prix de 33 frs et de payer l'installation du télégraphe. M. de BRANBUAN s'est personnellement engagé à fournir pendant 18 ans un local pour l'installation et le logement du titulaire du bureau. Ce bureau de poste disparaîtra en mai 2004.

A SUIVRE

Yves ORJEBIN

PANCÉ et ses artistes

Hommage à trois...

EMGY pancéen, a baigné depuis sa plus tendre enfance d'abord dans l'univers de Brassens, puis dans ceux de Brel et Ferré.



Aujourd'hui, à 63 ans, la redécouverte de cette photo prise lors d'une rencontre unique dans les studios d'Europe1, lui a donné l'envie de faire découvrir ces artistes aux plus (et moins) jeunes en illustrant 7 chansons de chacun de ces poètes chanteurs, chansons plus ou moins connues.



L'exposition sera visible dans le hall de la mairie, durant le mois de février 2014, aux heures d'ouverture.

La Bastille de Jacques Brel



Imp. Fertard - Janzé/Bain